

Services financiers – Bureau de la contrôleure

Montréal le 12 mars 2021

Aux cadres administratifs
et à leurs collaborateurs immédiats

OBJET: FERMETURE DES LIVRES DU 30 AVRIL 2021

Mesdames, Messieurs,

La préparation des états financiers annuels consolidés de l'Université de Montréal ainsi que l'examen des registres comptables par les auditeurs externes requièrent votre collaboration pour la fermeture des livres du 30 avril 2021.

Les états financiers consolidés incluent **tous les projets de tous les fonds** de l'Université, **sans exception**. Les présentes consignes ne concernent donc pas uniquement le Fonds de fonctionnement (FSR).

Les demandes de traitement d'un compte à recevoir pour des revenus gagnés en 2020-2021 et non encaissés avant le 1^{er} mai sont possibles pour assurer de traiter les revenus sur la bonne année. Nous demandons toutefois une preuve de la réalisation des revenus. Les unités ont jusqu'au 14 mai (16 :00) pour effectuer une telle demande.

Il en est de même pour les factures et demandes de paiement (ou de remboursement) qui ne peuvent être soumises directement dans Synchro dans les délais prescrits. Les unités ont la possibilité de demander d'inscrire un frais couru pour toute dépense encourue avant le 1^{er} mai et non traitée au moment de la fermeture des Comptes fournisseurs le 21 (ou 25) mai prochain. Les unités ont jusqu'au 1^{er} juin (16 :00) pour effectuer une telle demande. Nous demandons toutefois une preuve que la dépense a été encourue en 2020-2021.

À noter toutefois que les achats internes non traités aux livres sur la date du 30 avril ne peuvent pas faire l'objet de frais courus.

Afin de nous aider dans notre exercice de suivi des transactions subséquentes à avril 2021 applicables à l'année 2020-2021 et pouvant nécessiter l'enregistrement d'un frais couru sur 2020-2021, nous demandons aux unités d'inscrire la date du 30-04-2020 au Champ « **Date facture** » pour les transactions traitées directement dans Synchro en mai et juin, après les délais prescrits, lorsque la dépense a été effectivement encourue en 2020-2021.

Nous vous demandons de respecter l'échéancier de transmission et de traitement des pièces comptables selon le tableau détaillé fourni en ANNEXE.

- Toute demande d'achat émise avant le 30 avril 2021 fait l'objet d'un engagement aux livres, ce qui réduit d'autant les disponibilités budgétaires du projet concerné.
- Seules les commandes pour lesquelles les biens et les services sont effectivement reçus en date du 30 avril 2021 peuvent être comptabilisées comme dépenses sur l'année financière universitaire 2020-2021. Nous vous invitons à bien planifier vos achats si vous désirez que la dépense soit traitée sur l'année 2020-2021 car nous ne pouvons pas inscrire de dépenses ou de frais courus pour des achats de biens ou services non livrés en date du 30 avril 2021.
- Nous suggérons de limiter les transactions sur Bons de commandes de type « *Commande ouverte* » durant les

dernières semaines d'avril 2021, particulièrement si le maximum d'engagement est atteint. Pour toute question à cet effet, vous pouvez contacter la Division des approvisionnements.

Les consignes de fermeture des livres du 30 avril 2021 s'appliquent à tous les fonds (Fonctionnement, Avec Restrictions, Souscription & Immobilisations). La date de fin de fonds ou d'un projet n'a pas d'incidence pour les procédures de fin d'année de l'Université et la production des états financiers consolidés.

PÉRIODES 12 ET 912 DE SYNCHRO-FINANCES

La période 12 de l'année 2020-2021 devrait être fermée durant la journée du 10 juin 2021, question de permettre aux Services financiers (SF) de saisir tous les comptes à recevoir et tous les frais courus sur l'année 2020-2021 et de valider, approuver et reporter les écritures de journal et de réquisition interne ainsi que les dépôts journalisés préparés par les unités selon les dates butoirs mentionnées au tableau fourni ci-après.

Si, à la suite des procédures standards de revue des événements subséquents ou de décisions administratives, nous devons modifier les livres après le 10 juin 2021, nous utiliserons la période de Régularisation « 912 » pour traiter les écritures d'ajustement des revenus et des dépenses.

Vous pouvez connaître en tout temps l'impact des écritures traitées durant cette période de Régularisation en ajoutant à vos rapports d'interrogation la période « 912 ».

Après le 10 juin et jusqu'à la remise des dossiers aux auditeurs, les Services financiers (SF) pourront procéder à des corrections exceptionnelles sur demande des unités uniquement si les montants en cause sont matériels selon un seuil minimal de 50 000\$. La date limite pour de telles demandes est le 29 juin et doivent être adressées directement à la contrôleur.

Si des questions sur les échéanciers étaient soulevées, n'hésitez pas à me contacter au poste 6566.

Pour toute question technique relative à l'utilisation de Synchron-Finances, vous pouvez contacter madame Marie-Ly Dang.

Je vous remercie de partager les informations du présent communiqué avec le personnel de votre unité.

Louise Vanasse, CPA, CA
Contrôleur
Services financiers

A) CALENDRIER DE TRAITEMENT OU DE RÉCEPTION DES DOCUMENTS AUX SERVICES FINANCIERS (SF)

TYPE DE TRANSACTION	DOCUMENT OU TRANSACTION	DESTINATAIRE	DATE LIMITE DE RÉCEPTION DU DOCUMENT PAR LE DESTINATAIRE
<p>Bourses via le système Synchro-Aide financière payables le 15 avril 2021 et devant être traitées comme dépense en 2020-2021.</p> <p>NOTE : la date de la dépense de bourse est toujours la date réelle du paiement. Il faut donc procéder dans les délais prescrits pour faire reconnaître une dépense sur l'année 2020-2021.</p>	<p>Formulaire : FIN 11 - Bourses d'études, Bourses de perfectionnement, Prix</p>	<p>Services financiers (SF) – Secteur des Bourses & Honoraires</p>	<p>Date limite de <u>réception</u> par les SF des formulaires FIN 11 déjà saisis et approuvés dans le module Synchro Aide financière :</p> <p>Le 6 avril 12 :00 heures pour la dernière émission de paiements de l'année 2020-2021 datée du 15 avril 2021.</p> <p>Après cette date, les paiements et les dépenses associées seront traités le 1^{er} mai 2021 (<i>soit en 2021-2022</i>) sans possibilité de frais courus au 30 avril 2021</p>
<p>Honoraires à des travailleurs autonomes pour services reçus le ou avant le 30 avril 2021</p>	<p>Formulaire : Synchro-Honoraires</p>	<p>Services financiers (SF) – Secteur des Bourses & Honoraires</p>	<p>Date limite de <u>traitement dans Synchro</u> :</p> <p>Le 13 mai 2021 à Minuit</p>
DÉPENSES RELATIVES À DES BIENS LIVRÉS OU SERVICES REÇUS EN 2020-2021 PAR BON DE COMMANDE			
<p>Dépenses relatives à un Bon de Commande</p> <p>Biens et Services reçus directement par les unités</p>	<p><u>Facture</u> relative à un bon de commande pour des biens & services RECUS le ou avant le 30 avril 2021</p>	<p>Services financiers (SF) – Secteur des Comptes fournisseurs</p>	<p>Date limite de Réception dans Synchro:</p> <p>Le 14 mai 2021 à Minuit</p> <p>Les biens reçus par les unités (<i>incluant les services consommés</i>) doivent obligatoirement faire l'objet d'une « Réception » sur AVRIL 2021 dans Synchro-Finances <u>pour pouvoir reconnaître la dépense en 2020-2021.</u></p> <p>Les factures non associées à une « Réception » ne pourront pas donner lieu à une dépense en 2020-2021 en raison de l'anomalie de réception en découlant.</p> <p>Vous devez donc assurer d'effectuer vos Réceptions au quotidien dans Synchro pour pouvoir reconnaître une dépense en 2020-2021.</p> <p><u>La date de Réception doit être supplantée pour le 30 avril 2021 si l'action est posée par le requérant entre le 1^{er} et le 14 mai à Minuit.</u></p>

TYPE DE TRANSACTION	DOCUMENT OU TRANSACTION	DESTINATAIRE	DATE LIMITE DE RÉCEPTION DU DOCUMENT PAR LE DESTINATAIRE
	Facture devant être <u>exceptionnellement</u> approuvée par l'unité avant son traitement (<i>factures étant envoyées directement aux unités par les fournisseurs</i>)	Services financiers (SF) – Secteur des Comptes fournisseurs	Date limite de <u>réception</u> par les SF : Le 7 mai 2021 à 16:00 heures Le numéro de réception « RExxxx » doit être inscrit à la facture transmise au secteur des Comptes fournisseurs pour paiement. <u>Si l'action de Réception est faite en mai, il faut supplanter la date pour le 30 avril 2021.</u> Cette action n'est permise que pour les biens effectivement livrés en avril 2021.
<p>➤ Le secteur des Comptes fournisseurs des Services financiers cessera le traitement des factures sur BC le 14 mai à 12 :00 pour tout document reçu avant le 8 mai.</p>			

DÉPENSES RELATIVES À DES BIENS LIVRÉS OU SERVICES REÇUS EN 2020-2021 AUTREMENT QUE PAR BON DE COMMANDE

UNITÉS CENTRALISÉES	<u>UM Compte Dépense</u> - Avance et finalisation - Frais de représentation	Services financiers (SF) – Secteur Contrôle et conformité	Date limite <u>de Traitement</u> directement dans Synchro sur le 30 avril 2021 : Le 13 mai 2021 à Minuit
UNITÉS DÉCENTRALISÉES EN MODE « OPÉRATEUR » OU EN « CONTRÔLE SEULEMENT »	- Frais de réception - Frais de voyage - Petite caisse - Réquisition de paiement	Services financiers (SF) – Secteur Contrôle et conformité	Date limite <u>de Traitement</u> directement dans Synchro sur le 30 avril 2021 : Le 13 mai 2021 à Minuit
UNITÉS DÉCENTRALISÉES EN MODE « APPROBATEUR »	<u>UM Paiement fournisseur externe</u> - Fournisseur sans BC - Transfert de fonds - Remboursement à des invités	Services financiers (SF) – Secteur Contrôle et conformité	Date limite <u>de Traitement</u> directement dans Synchro sur le 30 avril 2021 : Le 13 mai 2021 à Minuit Date limite <u>pour finaliser les approbations</u> dans Synchro : Le 17 mai 2021 à 16 :00

ATTENTION PARTICULIÈRE SUR LA DATE COMPTABLE DE SAISIE DIRECTE PAR LES UNITÉS DANS SYNCHRO :

- Durant le délai qui vous est accordé au cours du mois de mai 2021 pour traiter des factures, remboursements et paiements divers relatifs à l'année 2020-2021, vous devez « **SUPPLANTER** » la « **DATE COMPTABLE** » pour la même date que celle du champ « **DATE FACTURE** », qui doit absolument se situer **en AVRIL 2021**, ou tout au plus par celle du **30 avril 2021** pour assurer le traitement de la dépense sur l'année financière 2020-2021.
- **ATTENTION** : Si la facture relative à un bien ou service reçu en 2020-2021 est datée de **Mai 2021**, il faut inscrire cette date au champ « **DATE FACTURE** » et **exceptionnellement 30 AVRIL 2021** au champ « **DATE COMPTABLE** ».
- Le déboursé pour lequel le remboursement est demandé pour 2020-2021 doit obligatoirement avoir eu lieu le ou avant le 30 avril 2021.
- Les biens ou services facturés par des fournisseurs sans BC doivent avoir été reçus le ou avant le 30 avril 2021 pour que la facture puisse être comptabilisée en 2020-2021.

TYPE DE TRANSACTION	DOCUMENT OU TRANSACTION	DESTINATAIRE	DATE LIMITE DE RÉCEPTION DU DOCUMENT PAR LE DESTINATAIRE
Ventilation de la carte d'achats pour la période du 28 mars au 30 avril 2021			La ventilation doit être terminée au plus tard le 7 mai 2021 à Minuit ; ➤ Il est important de ne rien laisser au compte 74500001
<p>MESSAGE SPÉCIAL : Les détenteurs de cartes d'achats doivent être vigilants dans leurs achats de fin du mois d'avril 2021. Seules les transactions dont la date de traitement par la banque est antérieure au 1^{er} mai 2021 seront considérées comme dépenses pour l'année financière 2020-2021.</p> <p><u>Par exemple</u>, si les transactions du mercredi 28 avril au vendredi 30 avril ne sont traitées par la banque que le lundi 3 mai, ces transactions ne seront alors inscrites comme dépenses qu'en 2021-2022.</p>			
<p>ÉCRITURES PAR LES UNITÉS : Les dates ci-dessous doivent être respectées; les écritures préparées (saisies) après la date limite et datées d'avril 2021 seront supprimées; les unités en seront informées et devront les traiter à nouveau sur l'année 2021-2022.</p>			
Transferts de dépenses de l'année 2020-2021 (01/05/2020 au 30/04/2021) entre unités ou projets d'une même unité, tous fonds confondus	- Écriture de journal de catégorie « DTCT » Bien choisir la catégorie	Les Services financiers (SF) doivent approuver les écritures des unités et les reporter au GL	Date limite de traitement à Synchro : Le 14 mai 2021 à Minuit
	- Écriture de journal de catégorie « TRFDEPSALA » Bien choisir la catégorie		Date limite de traitement à Synchro : Le 14 mai 2021 à Minuit
Prendre soin de supplanter la « Date écriture » à la page de « Création/mise à jour » pour celle du 30 AVRIL 2021 sans quoi l'écriture sera inscrite sur l'année financière 2021-2022 (mai 2021)			
Écritures de journal par les unités pour les TPV d'avril 2021	Écritures de catégories : - TPVREVENUS - MASTERREV Bien choisir la catégorie	Les Services financiers (SF) doivent approuver les écritures des unités et les reporter au GL Les unités doivent assurer de traiter rapidement en avril et au début de mai toutes les lectures de TPV et TPV-WEB d'avril 2021	Date limite de traitement à Synchro : Le 14 mai 2021 à Minuit
	Prendre soin de supplanter la « Date écriture » à la page de « Création/mise à jour » pour celle du 30 AVRIL 2021 sans quoi l'écriture sera inscrite sur l'année financière 2021-2022 (mai 2021)		Indiquer au champ « Description détaillée » la date visée par les TPV et les TPVWEB Ne pas oublier d'inscrire le # de marchand au champ N° Référence

TYPE DE TRANSACTION	DOCUMENT OU TRANSACTION	DESTINATAIRE	DATE LIMITE DE RÉCEPTION DU DOCUMENT PAR LE DESTINATAIRE
<p><u>RAPPEL AUX UNITÉS</u> : Nous rappelons aux unités qui bénéficient de Terminaux de point de vente (TPV), qu'elles doivent assurer pour le 14 mai 2021 à Minuit de liquider à 0\$ le compte-GL « 46000999 » du projet associé au # de marchand.</p> <p>Les combos #Projet / 46000999 non à 0\$ feront l'objet d'une écriture de correction par les Services financiers (SF) vers un projet et un compte aléatoire de l'unité concernée sans correction possible par la suite.</p> <p>Si vous souhaitez que les revenus soient traités aux bons postes, il importe de respecter la date du 14 mai 2021 à Minuit.</p>			
Écritures de journal par les unités qui utilisent des Comptes à recevoir au 30 avril 2021	Écritures de catégorie: - VENTEPARPA Bien choisir la catégorie	La Services financiers (SF) doivent approuver les écritures des unités et les reporter au GL	Date limite de traitement à Synchro : Le 14 mai 2021 à Minuit Indiquer au champ « Description détaillée » la période visée par le compte à recevoir
	Prendre soin de supplanter la « Date écriture » à la page de « Création/mise à jour » pour celle du 30 AVRIL 2021 sans quoi l'écriture sera inscrite sur l'année 2021-2022 (mai 2021)		
Achats & Ventes internes entre unités traités directement par les unités dans Synchro	Écritures débutant par : RI00	La Services financiers (SF) doivent approuver les écritures des unités et les reporter au GL Pour toute question ou demande spéciale, contacter : <u>Lyne Bélair</u>	Date limite de traitement à Synchro par les parties à la transaction : Le 21 mai 2021 à Minuit Indiquer au champ « Description détaillée » la période visée par l'écriture RI00
	Prendre soin de supplanter la « Date écriture » à la page de « Création/mise à jour » pour celle du 30 AVRIL 2021 sans quoi l'écriture sera inscrite sur l'année 2021-2022 (mai 2021)		
Achats & Ventes internes entre unités : Lots soumis par unités vendeuses & traités par les Services financiers	<u>Sommaire de ventes internes</u> accompagné des Bons de réquisition ou de tout autre document d'imputation de dépenses	Services financiers (SF) : <u>Lyne Bélair</u>	Date limite de <u>réception</u> par les SF : Le 21 mai 2021 à 16:00 heures
<p><u>NOTE:</u> Ces sommaires doivent inclure toutes les transactions effectuées (biens livrés et services rendus) jusqu'au 30 avril 2021 inclusivement. <u>VOUS DEVEZ INDIQUER LA DATE DU 30 AVRIL 2021 SUR LE SOMMAIRE DE VENTES INTERNES.</u></p>			
Dépenses auprès des magasins des Services auxiliaires et des Services alimentaires	Réquisition interne de biens et de Retour de marchandises	Librairies Polycopie Magasin dentaire Services alimentaires	Seules les réquisitions et les retours de marchandises reçus le <u>27 avril 2021</u> seront traités et feront l'objet d'une dépense en 2020-2021. Ceux reçus après le 27 avril 2021

TYPE DE TRANSACTION	DOCUMENT OU TRANSACTION	DESTINATAIRE	DATE LIMITE DE RÉCEPTION DU DOCUMENT PAR LE DESTINATAIRE
			seront traités sur l'année 2021-2022
Frais payés en avance en 2020-2021 relatifs à des services ou à des biens qui ne seront utilisés ou reçus qu'en 2021-2022 mais dont le paiement a eu lieu en 2020-2021	Note de service précisant la nature des services, le motif, le fournisseur, la référence au traitement aux livres et le montant des coûts payés en avance Indiquer le # de Projet, le # de Compte-GL, l'activité et le Type-source	Services financiers (SF) – Bureau de la contrôleure <u>Louise Vanasse</u> <i>Si le volume des éléments à traiter est élevé, un fichier Excel est recommandé</i>	Date limite <u>de réception</u> par les SF : Le 12 mai 2021 à 16:00 heures Indiquer à la note de service le montant net des ristournes de taxes à retirer des dépenses 2020-2021 et à transférer à l'année 2021-2022
Frais courus relatifs à des biens ou à des services livrés en 2020-2021 non traités à Synchro-Finances par les unités ou par le Secteur des Comptes fournisseurs sur l'année 2020-2021 <i>(Pièces en anomalie ou rejet ou reçues après les dates butoirs mentionnées aux sections précédentes)</i>	Note de service précisant la nature des services reçus, le fournisseur externe et un estimé des coûts ou une copie de la facture Indiquer le # de Projet, le # de Compte-GL, l'activité, le Type-source et le numéro de BC (si applicable)	Services financiers (SF) : FSR : Louise Vanasse FIMM : Julie Mongeau FSOU : Anne Desjardins FAR : Lyne Bélair <i>Si le volume des éléments à traiter est élevé, un fichier Excel est recommandé. Celui-ci doit être accompagné de preuves de dépenses en appui.</i>	Date limite <u>de réception</u> par les SF : Mardi 1^{er} juin à 16:00 heures → Indiquer à la note de service le montant net des ristournes de taxes à traiter comme dépense.

CONSEIL POUR LES DEMANDES DE FRAIS COURUS POUR DÉPENSES FAITES EN 2020-2021

Les factures non associées à des BC et autres documents de paiement traités directement par les unités dans Synchro-Finances seront traités et/ou approuvés par les Services financiers jusqu'au 20 mai 17:00 pour les dépenses relatives à l'exercice 2020-2021 selon les dates butoirs indiquées précédemment. La finalisation du traitement des transactions saisies par les unités et des factures relatives aux BC devrait être effective le 21 mai.

Avant de produire une demande de frais courus auprès des intervenants ci-après, les unités devraient préalablement valider à Synchro-Finances si les dépenses qu'elles souhaitent faire ajouter sur l'année 2020-2021 n'y sont pas déjà inscrites.

Nous recommandons d'attendre au 25 mai, date de fermeture d'avril du module Comptes-Fournisseurs pour débiter les demandes de Frais courus.

À NOTER qu'il n'est pas possible de demander des Frais courus pour des Achats interne non encore traités par des unités vendeuses. Les frais courus ne doivent concerner que des fournisseurs externes.

TYPE DE TRANSACTION	DOCUMENT OU TRANSACTION	DESTINATAIRE	DATE LIMITE DE RÉCEPTION DU DOCUMENT PAR LE DESTINATAIRE
<p><u>TRAVAUX COMMANDÉS AUPRÈS DE LA DIRECTION DES IMMEUBLES</u></p> <p>Les travaux commandés auprès de la Direction des immeubles, exécutés en tout ou en partie le 30 avril 2021, seront comptabilisés pour la portion des travaux réalisée à cette date, sur l'année 2020-2021.</p> <p>L'enregistrement des dépenses devrait être effectué jusqu'au 14 mai 2021 à 12 :00, en fonction des informations connues par la Direction des immeubles à cette date. Le personnel des Services financiers procédera à la comptabilisation des coûts connus des travaux commandés et l'information apparaîtra à la période 12 de l'année 2020-2021.</p>			
<p><u>COMPTES FOURNISSEURS - ÉMISSION DE PAIEMENTS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → L'émission des paiements par chèques sera interrompue entre le 26 et le 30 avril 2021 afin de respecter les exigences de l'auditeur externe. → Les derniers chèques en devises US & Canadiennes seront émis vendredi le 23 avril. → Les derniers paiements par Dépôt direct auront lieu mercredi le 28 avril. → Les derniers traitements par Télévirement auront lieu vendredi le 23 avril. 			
<p><u>SALAIRES D'AVRIL PAYÉS EN MAI & DÉLAIS DE CARENCE MONNAYÉS</u></p> <p>Les salaires relatifs à l'année 2020-2021 payés sur la paie du 6 mai feront l'objet du « Split » habituel entre le mois d'avril et le mois de mai. Ceux relatifs à la paie du 21 mai 2021 feront l'objet d'une écriture manuelle de régularisation autour de cette même date afin d'inscrire sur l'année 2020-2021 le coût relatif au travail effectué en avril 2021 par le personnel non régulier rémunéré à l'heure.</p> <p>L'écriture de dépenses salariales d'avril 2021 relatives à la paie du 21 mai débutera par 0000 au lieu de RH00. Les dépenses seront imputées sur le 30 avril 2021 avec renversement sur le 31 mai 2021.</p> <p>Les délais de carence 2020-2021 non utilisés et monnayés devraient être possiblement versés à la paie du 17 juin 2021 ou avant.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Nous enregistrons la dépense relative aux journées de carence sur la période 912 de l'année 2020-2021 via une écriture de journal débutant par 0000. → La dépense sera imputée sur le 30 avril 2021 avec renversement sur le 31 mai 2021. L'écriture, débutant par 0000, sera installée aux projets concernés au plus tard le 17 juin. Une manchette informative sera publiée lorsque le traitement sera complété. 			
<p>REVENUS EXTERNES SUR BIENS LIVRÉS OU SERVICES RENDUS JUSQU'AU 30 AVRIL 2021 INCLUSIVEMENT:</p>			

TYPE DE TRANSACTION	DOCUMENT OU TRANSACTION	DESTINATAIRE	DATE LIMITE DE RÉCEPTION DU DOCUMENT PAR LE DESTINATAIRE
<p>- Revenus externes encaissés et <u>déposés à la banque</u> le ou avant le 30 avril 2021</p>	<p><u>Fonds de fonctionnement</u> :</p> <p>« Dépôts » & « Pmts journalisés directement » à Synchro-Finances</p>	<p>Les Services financiers (SF) doivent approuver les dépôts des unités et les reporter au GL</p>	<p>Date limite de traitement à Synchro : Le 5 mai 2021 à minuit</p> <p>Prendre soin de supplanter la « Date comptable » à la page de « Païement » des « Dépôts » pour la date réelle du Bordereau de dépôt en avril 2021 sans quoi l'écriture risque d'être portée sur le budget 2021-2022</p> <p>→ Il est important de ne pas toucher aux 2 dates du volet « Données Contrôle »</p>
	<p><u>Autres fonds</u> :</p> <p>Feuilles de remise et/ou rapports de ventes externes clairement identifiés "2020-2021" ou 30 avril 2021</p>	<p>Services financiers (SF) :</p> <p>- <u>Lyne Bélair</u></p>	<p>Date limite <u>de réception</u> par les SF : Le 7 mai 2021 à 16 :00 heures</p>
<p>- Revenus externes encaissés et <u>déposés à la banque</u> entre le 1^{ier} et le 5 mai 2021 applicables à l'année 2020-2021</p>	<p><u>Autres fonds que le Fonds de fonctionnement</u> :</p> <p>Feuilles de remise et/ou rapports de ventes externes clairement identifiés: "2020-2021"</p>	<p>Services financiers (SF) :</p> <p>- <u>Lyne Bélair</u></p>	<p>Date limite <u>de réception</u> par les SF : Le 11 mai 2021 à 16 :00 heures</p>
	<p><u>Fonds de fonctionnement</u> :</p> <p>Note de service avec preuve de l'écriture de Dépôt à Synchro-Finances en mai 2021 et copie du Bordereau de dépôt daté du 1 au 5 mai 2021</p>	<p>Services financiers (SF) :</p> <p>- <u>Julie Lavoie</u></p>	<p>Date limite <u>de réception</u> par les SF : Le 11 mai 2021 à 16 :00 heures</p> <p>Il importe d'avoir inscrit à SYNCHRO exceptionnellement au champ Pmt : « 2020-2021 » au moment de l'écriture du dépôt journalisé</p>
<p>- Encaissés ou encaissables après le 5 mai 2021 applicables à l'année 2020-2021</p>	<p>Notes de service et pièces à l'appui; → Feuilles de remise et Bordereau de dépôt ou → Bordereau de dépôt et preuve de saisie du dépôt à Synchro-Finances en mai 2021</p>	<p>Services financiers (SF) :</p> <p>- <u>Julie Lavoie</u></p>	<p>Date limite <u>de réception</u> par les SF : Le 14 mai 2021 à 16 :00 heures</p> <p>Il importe d'avoir inscrit à SYNCHRO exceptionnellement au champ Pmt : « 2020-2021 » au moment de l'écriture du dépôt journalisé</p>

TYPE DE TRANSACTION	DOCUMENT OU TRANSACTION	DESTINATAIRE	DATE LIMITE DE RÉCEPTION DU DOCUMENT PAR LE DESTINATAIRE
<p><u>Montants encaissés en avance et déposés à la banque avant le 1^{er} mai 2021</u> relatifs à des biens ou services qui ne seront rendus ou livrés aux clients qu'en 2021-2022</p>	<p>Note de service et pièces à l'appui;</p> <p>Fournir l'information sur le Bordereau de dépôt et le numéro de l'écriture ARxxxxxxx</p> <p>Indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> → #Projet → #Compte-GL → Activité → Type-source → Montant à retirer 	<p>Services financiers (SF) - Bureau de la contrôleure :</p> <p>- <u>Louise Vanasse</u></p> <p>Nous retirerons le revenu de l'année 2020-2021 pour l'installer sur l'année 2021-2022 afin d'y associer les dépenses à venir relatives à ces revenus</p>	<p>Date limite <u>de réception</u> par les SF :</p> <p>Le 14 mai 2021 à 16 :00 heures</p>